

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS  
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 05 FEVRIER 2025

N° de délibération : 03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à dix-huit heures, les membres du Bureau du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 28 VOTANTS : 28
DATE DE LA CONVOCATION	29/01/2025
VOTE	POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Étaient présents :**

Fabrice BERGER, Jean-Luc CLEAU, Sylvain COINTAT, Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIFEAT, Eliane DESABRE, Sylvie FAVERIAL, Christophe FRAGNY, Matthieu GABET, François GAUTHERON, Rose-Marie GERBE, Éric GUYOT, Alain HERTELOUP, Françoise HERVET, Gilles JACQUET, Julien JOUHANNEAU, Lionel LECHER, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN, Maurice MALETRAS, Jacques MERCIER, Michel MONET, Alexis PLISSON, Patrick RAPEAU, Yves RAVET, Olivier SICOT, Denis THURIOT, Christine VINGDIOLET

Monsieur Philippe CORDIER est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation du CLS 2025-2019**

Le contrat local de santé du Pays Val de Loire Nivernais a été créé pour répondre à un enjeu de co-construction de la politique locale de santé avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté :

- ✓ Il permet de rassembler une grande variété d'acteurs de domaines différents (santé, social, médico-social, insertion professionnelle, éducation, sport, culture...) autour d'un diagnostic partagé et de projets communs ;
- ✓ Il permet d'apporter une réponse aux problématiques d'accès aux soins ;
- ✓ Il contribue à valoriser les actions existantes et à renforcer leur visibilité ;
- ✓ Il rassemble l'ensemble des acteurs d'un territoire autour d'une réflexion et d'une démarche de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé commune afin de coconstruire des projets à destination de la population nivernaise.

Deux CLS ont déjà été signés en 2014 et 2019.

Le cabinet ayant réalisé l'évaluation du CLS avait pointé 4 nécessités sur le territoire :

- Renforcer l'offre de soins
- Permettre à la population d'accéder aux soins et aux actions de prévention, notamment en termes de mobilité
- Mieux communiquer sur les actions de prévention réaliser et d'étoffer l'offre
- Faire connaître le contrat local de santé et son utilité.

Les 3 premières ont donné lieu aux 3 axes stratégiques du CLS, adoptés en COPIL en décembre 2023 :

- Renforcer l'offre de soins
- Permettre à tous les publics d'accéder à la santé
- Développer des comportements et des environnements favorables à la santé

La dernière a conduit à limiter l'étendue des fiches actions et à définir des porteurs clairs afin de permettre un meilleur suivi et une communication plus régulière. Il a par ailleurs été décidé de demander aux signataires la désignation d'un correspondant décisionnaire et d'un correspondant technique afin d'améliorer leur implication.

Suite aux COPIL du CLS du 09-01-2025, 23 fiches actions ont été adoptées. En plus du Pays Val de Loire Nivernais, 15 porteurs ont accepté d'en assumer le portage afin de permettre la réussite des projets.

Voici la liste exhaustive des fiches actions :

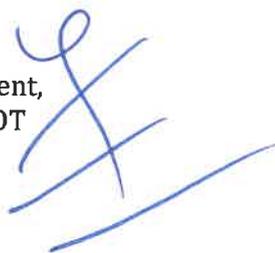
Axe stratégique	Intitulé de la fiche action	Porteur
1. Renforcer l'offre de soins	1. Accueillir et accompagner les professionnels et étudiants de santé	Pays Val de Loire nivernais
	2. Gagner du temps médical et soutenir l'exercice coordonné	DT ARS
	3. Organisation d'un évènement en santé	Agglomération de Nevers
	4. Réaliser une cartographie interactive des lieux de télémédecine	Pays Val de Loire nivernais
	5. Accompagner les partenaires dans une logistique technique (mobilité, hébergement) afin d'accueillir les étudiants en santé	Pays Val de Loire nivernais
2. Permettre à tous les publics	6. Favoriser l'accès aux soins avec la mise en place d'un medicobus	CPTS Nevers Sud Nivernais
	7. Développer une offre de transport collectif à la demande vers les lieux de santé	Pays Val de Loire nivernais

<b>d'accéder à la santé</b>	<b>8. Développer la couverture territoriale en prévention : unité mobile de prévention et de promotion de la santé</b>	<b>Fédération des centres sociaux de la Nièvre</b>
	<b>9. Maintenir les personnes âgées en santé et en autonomie - Organisation d'une journée d'information sur les habitats alternatifs</b>	<b>Conseil Départemental</b>
	<b>10. Déployer une campagne de dépistages du cancer sur le territoire</b>	<b>Centre régional de dépistage du cancer</b>
	<b>11. Promouvoir les actions de prévention de la perte d'autonomie et accompagner au repérage des situations de fragilité</b>	<b>DAC/ Santé droits pour tous</b>
	<b>12. Promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives</b>	<b>Réseau sport Santé /Comité départemental handisport</b>
<b>3. Développer des comportements et des environnements favorables à la santé</b>	<b>13. Développer des espaces sans tabac</b>	<b>Ligue contre le cancer/Pays Val de Loire Nivernais</b>
	<b>14. Etablir une tournée « Ondine » sur le Pays Val de Loire Nivernais</b>	<b>Fédération des centres sociaux/Pays Val de Loire Nivernais</b>
	<b>15. Prévenir l'exposition aux écrans durant la petite enfance et l'enfance</b>	<b>Fédération des centres sociaux</b>
	<b>16. Animer une émission radio en prévention de la santé : Prévens</b>	<b>Bac FM</b>
	<b>17. Mise en œuvre de la charte « Programme National Nutrition Santé » (PNNS) et développement de l'éducation nutritionnelle et sportive</b>	<b>Promotion Santé/Pays Val de Loire Nivernais/ UNSS</b>
	<b>18. Prévenir les maladies vectorielles</b>	<b>Promotion Santé/Pays Val de Loire nivernais</b>
	<b>19. Lutter contre l'ambrosie</b>	<b>FREDON/Pays Val de Loire Nivernais</b>
	<b>20. Former aux premiers secours en santé mentale (PSSM)</b>	<b>Pays Val de Loire Nivernais</b>
	<b>21. Introduire l'urbanisme favorable à la santé sur le territoire</b>	<b>Pays Val de Loire Nivernais</b>
<b>4. Coordination, animation et évaluation</b>	<b>22. Animation du CLS</b>	<b>Pays Val de Loire Nivernais</b>
	<b>23. Évaluation du CLS</b>	<b>Pays Val de Loire Nivernais</b>

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- reporte le vote du CLS 2025-2030 tel qu'il est présenté;
- vote la motion demandant le soutien de l'ARS en faveur des actions mises en œuvre par les territoires afin de lutter contre la pénurie médicale du territoire et pour une meilleure santé pour tous.

Le Président,  
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 05 février 2025**

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 14/02/2025



ID : 058-200051555-20250205-03\_2025-DE